

**Monsieur Dumont  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Dammarie les lys**

**Dammarie les Lys, Vendredi 5 octobre 2018**

**Objet : Enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme de Dammarie les Lys - -  
Sujet Trame Viaire – équipements collectifs**

La densification de l'habitat et la maîtrise de cette densification sont au centre de la révision du PLU de Dammarie les Lys, face à l'évolution des documents normatifs et de la législation.

Plus 2727 logements, un gain de 6272 habitants (+28%) soit 29121 habitants à l'horizon 2030 sont des chiffres qui interpellent. D'autant que cette croissance va d'abord concerner le secteur urbanisé de la ville durant une phase# 1. Ensuite, après 2021, lors d'une phase# 2, le début de l'urbanisation du Clos Saint Louis devrait prendre le relais ( cf. page 245-246 du rapport de présentation).

Reste que globalement Dammarie les Lys va connaître un nouveau choc démographique du même ordre de grandeur que celui qu'il a connu dans la période 1970-1990. Cette évolution brutale appelle une évolution des équipements et des structures.

**Trame Viaire**

En l'absence de plan local de déplacement, qui à l'échelle de la communauté d'agglomération aurait du nous éclairer sur la cohérence entre les projets d'urbanisme et les l'organisation des déplacements, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence d'une telle croissance de l'habitat à Dammarie les lys en l'absence d'évolution de la trame viaire.

Ajoutons qu'une croissance de même importance concerne aussi les autres villes de l'agglomération , voisines de Dammarie les Lys, notamment Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy .. Ce qui évidemment accroît l'importance du sujet.

Le règlement graphique présente relativement peu de nouveaux emplacements réservés offrant des perspectives en matière de mobilités face une densification qui va d'abord se faire par des reconversions en zone urbaine, particulièrement proches de la gare.



Toutes ces reconversions débouchent sur les trois axes principaux que sont l'avenue Jean Jaurès, l'avenue du colonel Fabien et l'avenue Anatole France. Ces trois avenues viennent buter sur l'avenue du Général Leclerc (RD606), avec en plus la particularité suivante : une fois engagé sur l'avenue du Colonel Fabien au-delà de la Rue Lucien Boutet vous n'avez pas d'autre issue que d'aller jusqu'à l'avenue Jean Jaurès. C'est ce que vivent quotidiennement les habitants de cette avenue. **300 logements vont venir densifier ce secteur et rien n'est prévu pour désenclaver cet habitat.**

Pour autant il faut noter que les voies projetées dans les OAP ne font pas l'objet d'un emplacement réservé. Par exemple avec l'OAP de la rotule, il nous semble qu'il aurait été cohérent de définir le retrait de 6m, le long de l'avenue Jean Jaurès, par un emplacement réservé.

Un pont « Urbain » franchissant de la Seine entre Dammarie les lys et Le Mee/s/Seine et un passage en tunnel sous la voie ferrée Paris Melun sont prescrits dans le PADD. Mais ces dispositifs semblent bien lointains et très incertains, même si le passage en tunnel est un dispositif que nous soutenons et qu'il faudrait démultiplier. Par contre le franchissement de la voie ferrée Corbeil-Melun est malheureusement un sujet qui n'est pas traité dans le projet du PLU.

A cet effet il eut été essentiel de rappeler ,dans le rapport de présentation ,que le Chemin de Halage a été viabilisé pour offrir un 3<sup>ème</sup> accès à la Cartonnerie , et ouvert à la circulation en 2009 de façon provisoire selon les déclarations du Maire. Or bien que la circulation ait été réduite à une seule voie en 2013, l'effet de Shunt entre la RD372 et la RD376 via la rue H Lours et le PN16 reste particulièrement important. On a pu observer à l'occasion des crues de la seine (2016 et 2018), et plus encore à l'occasion de la fermeture du PN16 (septembre 2014 et tout dernièrement en Septembre 2018) des difficultés ainsi posées.

Or , alors que l'on voit la SNCF demandé dans son avis que lui soit réservé sur le clos Saint Louis , un endroit pour garage et maintenance (SMGL), il nous semblerait logique de demander, en lien avec l'élargissement prévu de la rue du Port , la réouverture du PN17 . Ce afin que, la rue Poussineau et la rue du Port soient à nouveau directement reliées

La réouverture du PN17 devrait permettre à la fois une autre, voire plusieurs autres, possibilités de desserte des installations sportives situées au bord de Seine, et favoriser l'accès au bord de Seine, alors que présentement l'accès de ces lieux reposent que sur un seul et même passage à niveau, le PN16. Ce passage à niveau étant par ailleurs particulièrement étroit, par lequel circule tout mode de déplacement et tout type de

transit : trafic local, inter-quartier, intercommunal, intercommunautaire, voire interdépartemental, système GPS et autre Waze aidant !

Ensuite la réouverture de ce PN17 ouvre d'autres perspectives de desserte par la rue du Port vers le PN18, puis au delà, d'autres perspectives de voiries vers la rue des Frères Thibault, en circulant à l'intérieur du clos Saint Louis, le long de la voie ferrée

Enfin nous considérons qu'à défaut de pouvoir réaliser un franchissement aérien ou souterrain de la voie ferrée Corbeil-Melun, pour ouvrir le périmètre du clos Saint Louis sur la ville de Dammarie, la réouverture du PN19 en un lieu assez proche de ce qu'il fut auparavant devrait être aussi inscrit au PLU.

Nous savons pertinemment que le discours convenu que ce soit par RFF ou par d'autres instances appelle à la fermeture des passages à niveau pour des raisons de sécurité. Mais rappelons que nous avons déjà 3 passages à niveau sur le territoire de la ville de Dammarie les Lys , et que voici une dizaine d'année il était prévu dans le rapport de présentation du PLU de fermer le PN16 pour ouvrir un passage souterrain à la place .

On sait aujourd'hui ce qu'il en advint. Nous éviterons par ailleurs de faire des commentaires sur la sécurité des ponts au regard d'événement récent, tout comme d'épiloguer sur les risques d'inondation des passages souterrain puisque que le cumul journalier de précipitation a été multiplié par 3 en 25ans sur la région de Melun ( cf Données météorologique de la Station de Villaroche ) .

Les réouverture des passages à niveau PN17 et PN19 et de nouvelles voiries étant rendues ainsi possibles, permettraient de mettre un terme à circulation sur le chemin halage au moins entre la rue du Port et le quai Voltaire, et de réserver le bord de Seine aux modes doux.

Précisons ici, que selon Haropa (voir avis et contribution d'Haropa), le maintien de la circulation sur le chemin de halage n'est pas compatible avec le développement d'une activité portuaire sur le clos Saint Louis et que la voirie existante devra être déviée vers l'intérieur du clos Saint Louis.

Pour notre association le maintien d'une circulation automobile sur le bord nous semble totalement contradictoire avec la création de la zone naturelle Ns, au même titre que dans le PLU précédent la réservation en priorité du bord de Seine aux modes doux, ne fut pas respectée.

Le bord de Seine devrait être en un endroit «sanctuarisé», excluant tout trafic routier et ainsi que toute activité industrielle. Le prélèvement d'eau en Seine pour en faire de l'eau potable désormais nous y oblige et l'exige.

Pour conclure ce chapitre nous considérons donc le PLU ne s'accompagne pas d'une réflexion et de propositions suffisantes en ce qui concerne la trame viaire en lien avec l'évolution démographique prévue.

### **Equipements collectifs**

#### **La STEP**

L'un des premiers équipements collectifs qui nous semble concerné par l'évolution démographique de la ville de Dammarie les lys, et par celle de la communauté d'agglomération, est le réseau d'assainissement et la capacité des stations d'épuration.

Nous ne sommes absolument pas convaincu que la capacité d'épuration cumulée des STEP de Boissettes et de Dammarie les Lys (~ 160000 équivalent habts ) soit suffisante, pour la simple raison que l'évolution démographique de la ville de Dammarie les Lys nous semble minorée notamment dans sa phase #1 , et très incertaine dans sa phase#2. En second lieu l'évolution démographique de la communauté d'agglomération nous semble aussi singulièrement minorée (que 142000 habts à l'horizon 2030 – cf DOO en cours d'élaboration). Enfin nous ne disposons pas de chiffre en ce qui concerne l'évolution de Sénart, dont une partie des eaux usées rejoint la STEP de Boissettes .

On voit bien que nous approchons les limites de capacité des installations, d'autant que celle de Dammarie les Lys est déjà saturée, ne fonctionne pas bien, et que des interconnexions des STEP ou des réseaux EU sous la Seine ne nous semble pas des dispositifs très sûrs d'un point vu sanitaire.

Ce constat nous conduit à penser qu'un sujet comme l'extension possible de la Station d'Épuration de Dammarie devrait être abordé dans la révision du PLU. En tout cas il n'y a aucun nouvel emplacement réservé ou orientation portant sur ce sujet dans la révision du PLU, sauf à compter sur la seule STEP de Boissettes au cas où !

### **Equipement sportifs et Ecoles**

Les autres équipements collectifs qui sont liés directement à l'évolution démographiques sont les équipements sportifs et les écoles. Le rapport de présentation

nous fournit quelques éléments à ce sujet (pages 180- 190..), ainsi qu'une synthèse page 194, que l'on partage volontiers notamment au niveau des enjeux.

On notera cependant qu'en ce qui concerne ces équipements sportifs, il n'y a pas eu d'analyse en termes d'occupation, qu'il n'a pas été précisée les dates de construction de ces équipements, que n'ont pas été rappelés les principaux travaux effectués ou à faire.

De cet état initial ne se dégagent pas les options territoriales à prendre pour implanter de nouvelles écoles et équipements sportifs. Le PADD prévoit bien de maintenir un haut niveau d'équipements et de compléter le maillage (cf. p11-12) mais cela ne se traduit pas vraiment par des options sur le territoire de la ville, alors que des terrains comme celui de l'ancienne clinique de l'Hermitage ou celui Saint Ange qui sont « fléchés » pour recevoir encore des projets immobiliers seraient des opportunités à saisir

### **Conclusion**

Nous considérons que le PLU qui est le principal document d'urbanisme des communes, reste un document qui, en dehors des orientations, est uniquement destinés à gérer la densification des constructions et l'habitat. Il n'offre pas de réel projet d'urbanisme, destiné à faire évoluer nos villes et nos communes, La révision du PLU de Dammarie les Lys de ce point de vue n'échappe à ce constat.

Nous vous demandons donc, Monsieur le commissaire enquêteur, que nos demandes et remarques relatives aux sujets trames viaires et équipements collectifs ainsi développés, se retrouvent dans les réserves que vous serez amené à formuler.

Gérard Dumaine  
Président de Melun Val de Seine Nature Environnement